

Énergie renouvelable

les dispositifs auxiliaires servant à économiser l'énergie. Cela permettait à tous les Canadiens qui se procuraient des appareils de ce genre pour leur foyer et surtout pour leur entreprise de bénéficier d'un amortissement aux fins de l'impôt. J'ai pu constater, en vérifiant auprès du ministère, que les règlements avaient finalement été rédigés, étant donné que, dans l'exposé budgétaire qu'il a glissé dans le discours du trône, le ministre des Finances (M. MacEachen) a promis de maintenir cette initiative.

● (1720)

M. Paproski: Ils vous ont écouté.

M. Schellenberger: Je l'espère. D'après les fonctionnaires du ministère, les règlements devraient être publiés bientôt. J'espère sincèrement que les Canadiens profiteront de cette mesure. Dans un exposé de politique publié il y a trois ans, notre parti annonçait une ligne de conduite qui, fort heureusement, s'est retrouvée dans le budget. Il s'agissait, en l'occurrence, de prévoir des crédits d'impôt provisoires pour ceux qui se servent d'énergie renouvelable. En vertu de cette politique, les Canadiens auraient également pu bénéficier d'un amortissement accéléré sur cinq ans pour l'achat de matériel faisant appel au rayonnement solaire, à l'énergie éolienne ou à celle de la biomasse et utilisé dans les immeubles industriels ou commerciaux ou encore dans les logements multiples.

Nous préconisons dans ce document beaucoup d'autres initiatives. Il y aurait, par exemple, lieu d'inciter les municipalités à ne pas imposer ceux qui se servent de ces nouvelles techniques dans leurs immeubles. Nous devrions aussi inciter les sociétés de prêts hypothécaires et les compagnies d'assurance à inclure, dans leurs contrats hypothécaires et leurs polices d'assurance, des dispositions concernant l'utilisation de ces techniques. Il nous vient également à l'esprit bien d'autres domaines où il serait possible de favoriser le recours dans l'avenir immédiat, à l'énergie renouvelable.

C'est ce que j'ai tenté d'exposer pour le mieux dans mon bill, compte tenu des exigences juridiques qui s'appliquent à un bill d'initiative parlementaire. Je le propose donc à la Chambre dans l'espoir qu'il soit accepté afin que le comité puisse s'en servir comme élément de base pour la création d'une société et d'un organe d'information au sein du gouvernement. J'ose espérer que cela se fera dans les plus brefs délais.

Des voix: Bravo!

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je considère que le bill du député est superflu, comme je vais l'expliquer dans un instant, mais je tiens à dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, lui sommes reconnaissants de nous fournir l'occasion de discuter d'un important sujet d'actualité, l'utilisation des énergies renouvelables au Canada.

Le député propose de former une société qui, à certains égards, est semblable à celle que le gouvernement a promis de créer dans le discours du trône. Je suis persuadé que le député sait que l'engagement a été respecté et qu'une société chargée de certaines des fonctions qu'il prévoit dans son bill existe déjà. Ce fait ne diminue en rien la valeur des observations qu'il a faites sur les diverses formes d'énergie qui peuvent être exploitées au Canada et qui peuvent jouer un rôle déterminant dans notre avenir énergétique.

Il serait peut-être utile que j'informe la Chambre des programmes que poursuit le gouvernement fédéral pour le déve-

loppement de l'énergie renouvelable avant de traiter d'aspects précis de la proposition de loi du député. Je dois vous dire d'emblée que le gouvernement fédéral attribue à la mise au point de sources d'énergie de remplacement une haute priorité et je m'attends à ce que le député trouve confirmation de cet engagement dans la nouvelle politique énergétique qui doit être présentée à la Chambre la semaine prochaine.

Au cours des sept dernières années le gouvernement fédéral a accru considérablement ses efforts de recherche et de développement en matière d'énergie renouvelable. Ceux-ci sont passés de moins de un million de dollars en 1974 à juste au-dessus de vingt millions de dollars pour l'exercice financier 1979-1980. Depuis 1976, le Conseil national de recherches est devenu l'agent principal du gouvernement en matière d'étude des formes d'énergie renouvelable. A ce titre il continuera de jouer un rôle important dans le cadre du programme de recherches en énergie renouvelable du gouvernement fédéral, à mesure que s'intensifieront les activités de la société d'exploitation d'énergie de substitution. Les activités de recherches et de développement auxquelles je fais allusion, ainsi que le député l'a dit lui-même, comprennent l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique, et le reste. L'élaboration des politiques de recherches et de développement dans cet important secteur des ressources énergétiques est du ressort du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est en 1977 qu'a été constituée par le ministère la direction des ressources en énergie renouvelable qui a entrepris la mise au point de programmes dans ce domaine. Par la suite, en 1978, a été créée une direction de la conservation et des énergies renouvelables afin de traiter les questions de politiques. Ce dernier groupe était le fer de lance du gouvernement fédéral pour l'élaboration des politiques relatives à la recherche, au développement, à l'expérimentation et à la commercialisation de sources d'énergie renouvelables.

En juillet 1978, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait consacrer 380 millions de dollars à de nouveaux programmes ambitieux afin de développer des sources d'énergie renouvelables. Les programmes en cause portaient surtout sur le chauffage solaire, l'utilisation de la biomasse sylvicole, la recherche et le développement en matière d'énergie renouvelable et les ententes fédérales-provinciales sur les projets-pilotes. Je suis enchanté de vous dire que ces programmes fonctionnent actuellement de façon satisfaisante. Par exemple, dans le cadre du programme d'énergie renouvelable de l'industrie forestière, on consacrera 104 millions de dollars d'ici 1985 pour financer les projets approuvés en vue de remplacer les combustibles fossiles par les déchets du bois. De tels projets ont été approuvés dans de nombreuses régions du pays. Grâce à ceux qui sont déjà mis en œuvre, on pourra économiser environ trois millions de barils de pétrole par an. Certains projets permettront au gouvernement fédéral de faire des économies de pétrole de l'ordre de 53 millions après leur première année d'opération. Le secteur privé au Canada doit engager des dépenses connexes de l'ordre de 105 millions de dollars. Ce n'est que le commencement. Ainsi, le gouvernement s'est déjà fortement engagé à exploiter les ressources renouvelables. Et les avantages, notamment en réduisant notre dépendance à l'égard du pétrole importé, commencent maintenant à apparaître.

Voici un exemple précis de la façon dont le gouvernement s'est engagé à mettre en valeur les ressources renouvelables. Je